



Prime communale pour l'acquisition d'une compostière ou d'un bac à compost

Le compostage est un processus de valorisation de la matière organique permettant de produire un engrais de qualité.

Afin de préserver la qualité de notre environnement et d'encourager les citoyens à adopter ce type de gestion de déchets, la commune de Lasne vient d'instaurer une nouvelle prime destinée à donner un coup de pouce financier à celles et ceux qui ont décidé de s'équiper d'une compostière ou d'un bac à compost.

Le montant de la prime est limité à 50% du prix d'achat, avec un maximum de 100€ par compostière ou bac à compost.

La prime est attribuée à toute personne physique inscrite au registre de la population, des étrangers ou d'attente de la commune de Lasne depuis au moins 6 mois à dater de l'introduction de la demande.

Une seule prime est attribuée par ménage et un ménage ne peut bénéficier qu'une seule fois de la prime.

Les demandes seront traitées dans l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets et les demandeurs, s'ils ne peuvent bénéficier de la prime en raison des limites budgétaires du crédit alloué à cette fin par le collège communal, seront prioritaires pour l'octroi de la prime lors de l'exercice suivant, pour autant que la prime soit maintenue.

La demande de prime se fera au moyen du formulaire ad hoc endéans les 3 mois de la date de facturation.